

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**

**REUNION DU 29 MAI 2026**

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RELANCE DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL PERMANENT  
CORSO SARDE  
RILANZA DI U CUNSIGLIU PIRIMANENTU CORSU-SARDU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Affaires Européennes, des Relations  
Internationales et Méditerranéennes

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

La Corse et la Sardaigne entretiennent des relations historiques, culturelles, linguistiques, humaines et économiques particulièrement étroites, forgées par leur proximité géographique, leur appartenance à l'espace euro-méditerranéen ainsi que par les réalités communes auxquelles les deux îles sont confrontées.

Au fil des années, les échanges institutionnels entre les deux territoires se sont renforcés, tant au niveau politique qu'au travers de coopérations concrètes dans les domaines culturels, universitaires, économiques, environnementaux et européens.

Dans ce contexte, l'Assemblée de Corse avait adopté, le 26 mai 2016, une délibération portant constitution du Conseil permanent corso-sarde afin de structurer un espace de dialogue et de coopération entre les institutions parlementaires représentatives des deux îles. Plusieurs réunions se sont tenues, organisées alternativement en Corse (Ajaccio, Bunifaziu) ou en Sardaigne (Cagliari, Santa Teresa di Gallura), abordant des thématiques variées telles que la reconnaissance de l'insularité par les Etats français et italien dans le cadre de l'Union européenne, la comparaison des institutions délibérantes et des statuts particuliers, l'organisation de cursus universitaires communs, la création d'un prix littéraire ou encore, un parc marin international dans les Bucche di Bunifaziu. Cependant, les renouvellements successifs des deux assemblées délibérantes sont venus interrompre la dynamique naissante.

Dix années après cette création, une relance du Conseil permanent corso-sarde s'impose au regard des évolutions institutionnelles, européennes, économiques et géopolitiques affectant les territoires insulaires méditerranéens qui nécessitent, incontestablement, des réflexions, démarches et initiatives communes.

Ces dernières années ont notamment été marquées par une intensification des relations entre la Corse et la Sardaigne, illustrée par les participations de la Présidente de l'Assemblée de Corse à plusieurs manifestations institutionnelles et politiques organisées en Sardaigne, notamment dans le cadre des célébrations de « Sa Die de sa Sardinia », des travaux de la Commission des Îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) ainsi que dans le cadre de plusieurs rencontres euro-méditerranéennes organisées au sein du Comité européen des Régions, où siègent les deux îles à travers la Presidente della Giunta, Alessandra TODDE, et la Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Ces échanges ont permis, d'ores et déjà, de réaffirmer la volonté conjointe de renforcer les coopérations entre les deux îles et de porter ensemble, au niveau européen et méditerranéen, une vision partagée des enjeux insulaires.

En effet, la Corse et la Sardaigne s'avèrent confrontées à des problématiques communes liées principalement à leur condition insulaire :

- surcoûts structurels de transport ;
- coût des carburants et de l'énergie ;
- continuité territoriale ;
- mobilité des personnes et des marchandises ;
- contraintes logistiques et d'approvisionnement ;
- accès aux services publics ;
- vulnérabilités économiques et démographiques ;
- transition énergétique ;
- adaptation au changement climatique.

Ces enjeux revêtent aujourd'hui une importance particulière dans le contexte des réflexions engagées par l'Union européenne sur :

- la future stratégie européenne des îles ;
- le futur cadre financier pluriannuel ;
- la future stratégie sur le « droit à rester »
- l'évolution de la politique de cohésion et de la Politique Agricole Commune ;
- les programmes de coopération territoriale ;
- les politiques méditerranéennes et maritimes ;
- la transition énergétique des territoires insulaires.

Dans ce cadre, il apparaît essentiel de permettre à la Corse et à la Sardaigne de renforcer leurs capacités de coordination politique et institutionnelle afin de défendre plus efficacement leurs intérêts communs auprès des institutions nationales et européennes, et ce d'autant plus dans un contexte marqué par la poursuite du processus d'autonomie de la Corse, lequel renforce la nécessité de développer des coopérations institutionnelles, stratégiques et méditerranéennes avec les autres territoires insulaires disposant de compétences renforcées, à l'instar de la Sardaigne.

La relance du Conseil permanent corso-sarde doit ainsi permettre de disposer d'un cadre permanent d'échanges, de concertation et de coopération entre les deux îles.

Ce Conseil aura vocation à favoriser :

- l'élaboration de positions communes, notamment euro-méditerranéennes ;

- le renforcement des coopérations opérationnelles ;
- la coordination des actions de plaidoyer auprès des institutions européennes relatives aux enjeux insulaires et méditerranéens.

Les travaux du Conseil permanent corso-sarde pourront notamment porter sur :

- la reconnaissance de l'insularité dans les politiques européennes ;
- les transports et la continuité territoriale ;
- l'énergie et les interconnexions ;
- la protection de l'environnement et la ressource en eau ;
- la production agricole et les circuits courts ;
- la sécurité civile et la prévention des risques ;
- la coopération économique ;
- la jeunesse et les mobilités ;
- l'enseignement supérieur et la recherche ;
- la culture ;
- les langues et patrimoines corses et sardes ;
- la prospective territoriale ;
- les coopérations méditerranéennes.

Au-delà des enjeux techniques et institutionnels, cette relance traduit également une volonté politique forte : celle de consolider les liens entre deux îles sœurs de Méditerranée partageant des intérêts communs, des réalités proches et une même exigence de reconnaissance au sein de l'espace européen.

En conséquence, il vous est proposé :

- de relancer le Conseil permanent corso-sarde ;
- d'en définir les objectifs stratégiques ;
- et de donner mandat à la Présidente de l'Assemblée de Corse afin d'engager les démarches nécessaires à sa réactivation avec les autorités sardes compétentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.